



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

---

Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la  
Décentralisation et de la Fonction  
publique  
80, rue de Lille  
BP 10445  
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 26 février 2014

Madame la Ministre,

Force ouvrière a été destinataire du projet de texte fixant les nouvelles modalités du futur régime indemnitaire.

Les changements proposés ne sont pas des changements mineurs mais conséquents et peuvent, pour Force Ouvrière, entraîner une baisse à terme de la rémunération indemnitaire que nous refusons fermement.

La suppression de termes majeurs tels que « *sujétions* » dans l'intitulé de la prime, ou encore « *d'indemnitaire* » dans la définition du complément annuel, sans oublier la suppression de « *grade* » dans la détermination du versement de l'indemnité placent ce nouveau régime indemnitaire dans une vision clairement fonctionnelle de la Fonction publique, et non plus statutaire.

Nous ne pouvons qu'être renforcés dans notre analyse en raison du refus permanent de la DGAFP de nous donner des informations précises et chiffrées, des montants budgétaires des politiques indemnitaires (enveloppes, répartition, etc.) de ces dix dernières années.

Il en est de même pour l'avenir où nous ignorons les orientations en terme de politique indemnitaire alors même que les discussions à venir sur l'amélioration des parcours professionnels et des carrières des fonctionnaires aborderont l'intégration des primes dans le traitement.

Dans ce contexte, et au regard de la sensibilité de ce dossier, Force Ouvrière réclame instamment la tenue du Conseil Supérieur sur ce projet de décret.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

  
Christian GROLIER,  
Secrétaire Général.

